

## Fonds d'Aide à la Vie Associative - Attribution d'une subvention

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la convention locale pour l'intégration des populations issues de l'immigration conclue en 1991 par l'Etat, la Ville de Besançon et le Fonds d'Action Sociale, a été institué un Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA). Ce fonds est alimenté par une participation des trois signataires à hauteur de 20 000 F chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer, dans le cadre de ce fonds et en plein accord avec les signataires, une subvention de 5 000 F à l'Association FEMININ PLURIEL.

Cette association a pour objet :

- de favoriser l'expression culturelle des femmes du quartier des Clairs-Soleils,
- de permettre une meilleure intégration des familles issues de l'immigration par la promotion et l'insertion professionnelle des femmes,
- de favoriser des échanges réguliers avec le monde associatif et les institutions publiques et parapubliques.

L'aide financière demandée permettra notamment l'organisation d'une première manifestation culturelle de convivialité le 6 mai 1995 qui regroupera des femmes de différentes origines.

La dépense sera couverte à l'aide des crédits inscrits au budget 1995, chapitre 945.92.657 code programme 93035 - code service 47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.